Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REPRÉSENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE
AUPRÈS DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

Session 2018 de la Conférence du désarmement

Intervention au nom de la France de
M. Louis Riquet
Représentant permanent adjoint de la France
auprès de la Conférence du désarmement
(Genève, 19 juin 2018)

Mesdames et Messieurs les ambassadeurs, chers collègues,

La France s'associe pleinement à l'intervention qui a été prononcée par la délégation de la Bulgarie au nom des 28 Etats membres de l'Union européenne. Je souhaite y ajouter quelques éléments complémentaires.

Je souhaite en tout premier lieu confirmer que la France n'entend pas participer aux consultations informelles, ni aujourd'hui, ni ultérieurement cette semaine.

La France ne sera par ailleurs pas en mesure de se prononcer sur un quelconque programme de travail sous l'actuelle présidence de la Conférence du désarmement, pour des raisons que ma délégation a déjà eu l'occasion d'expliquer lors de séances plénières précédentes.

Nous avons en effet déjà eu l'occasion de souligner la singularité de la situation que la rotation mensuelle par ordre alphabétique des présidences nous impose.

Nous avons en particulier rappelé que la présidence de la Conférence du désarmement par la Syrie apparait insupportable aux yeux des victimes des multiples exactions commises dans ce conflit.

Nous l'avons dit et nous le répétons : le régime syrien ne dispose pas de l'autorité morale et de la légitimité politiques nécessaires à l'exercice de la présidence d'une enceinte telle que la Conférence du désarmement.

Mesdames et Messieurs les ambassadeurs, chers collègues,

Je souhaite à présent réagir à la question qui a été posée par la délégation qui occupe actuellement les fonctions de présidence de la Conférence du désarmement au titre de l'article 9 de son Règlement intérieur.

Comme nous le craignions, le caractère illégitime de cette présidence se traduit par une volonté d'instrumentalisation de la tribune présidentielle à des fins de manœuvres politiques grossières.

Comment en effet interpréter la question posée par le représentant du régime syrien sur la représentation de l'Union européenne ?

Pourquoi cette question aujourd'hui sur la légitimité institutionnelle de l'Union européenne à s'exprimer, si ce n'est pour détourner l'attention du manque d'autorité morale et politique, qui elle est bien réelle, de l'actuelle présidence de cette enceinte ?

Je ne vais évidemment pas entrer dans le débat, particulièrement indigne, que le représentant du régime syrien essaye, pathétiquement, de lancer à des fins de manipulation politique. Cette manipulation ne trompe personne, et elle discrédite en réalité davantage ses auteurs plutôt que les cibles de ces vaines manœuvres.

En tout état de cause, je tiens à indiquer clairement que la France récuse fermement toute tentative d'interprétation fallacieuse du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement, qui est au demeurant très clair sur la capacité de chaque délégation à s'exprimer sur chaque sujet, ainsi que toute approche révisionniste des usages et pratiques diplomatiques en vigueur. Je relève à cet égard que les groupes géographiques ne sont pas mentionnés dans le Règlement intérieur de la Conférence du désarmement.

Encore une fois, il n'est pas acceptable que cette tribune présidentielle soit instrumentalisée à des fins politiques. Nous appelons donc à nouveau le représentant du régime syrien à faire preuve de la plus grande retenue et à se conformer strictement aux principes de professionnalisme, d'impartialité et de neutralité dans l'exercice de ses fonctions.

Je vous remercie./.